FONDS RÉGION ET RURALITÉ — VOLET 2 (FRR-2)



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

Adopté le 17 août 2022

TABLE DES MATIÈRES

1.	MI	SE EN CONTEXTE	3		
2.	PRIORITÉS D'INTERVENTION 20213				
	2.1	La réalisation de mandats relatifs à la planification de l'aménagement et du développement du territoire	4		
	2.2	Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services dans différents domaines, dont social, culturel, touristique, environnemental, technologique et autres	9		
	2.3	La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise	13		
	2.4	La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental	15		
	2.5	L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou des organismes du gouvernement, et le cas échéant, d'autres partenaires	16		
	2.6	Le soutien au développement rural	18		
	2.7	Le soutien au développement agricole et agroalimentaire	19		
	2.8	La promotion de la région	23		
3.		LAN FINANCIER DU FONDS RÉGION ET RURALITÉ – VOLET 2 RR-2) 2021	26		
4.	CO	ONCLUSION	28		

Photo page couverture : Les Studios François Larivière | MRC des Maskoutains ${\mathbb C}$

1. MISE EN CONTEXTE

L'une des responsabilités de la MRC des Maskoutains est d'assurer la gestion du Fonds Région et Ruralité – Volet 2 (FRR-2) que lui délègue le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). L'entente relative au FRR-2 intervenue entre le MAMH et la MRC des Maskoutains exige la production d'un rapport annuel d'activité tous les 31 décembre, à l'exception de la dernière année qui sera une reddition de 3 mois terminant au 31 mars 2025.

Ce rapport d'activité du FRR-2 couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, soit pour 12 mois d'activité. Il trace un bilan des activités réalisées en regard des priorités d'intervention du FRR-2 de la MRC. Il comprend également un bilan financier des sommes utilisées. En conclusion, il fait état des retombées globales du FRR-2 sur le territoire de la MRC.

2. PRIORITÉS D'INTERVENTION 2021

Le 20 janvier 2021, le conseil de la MRC des Maskoutains adoptait ses priorités d'intervention du FRR-2 pour l'année 2021 par le biais de la résolution numéro 21-01-07.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, le FRR-2 a permis à la MRC de soutenir la mise en œuvre des huit grandes priorités d'intervention :

- 1- La réalisation de mandats relatifs à la planification de l'aménagement et du développement du territoire;
- 2- Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services dans différents domaines, dont social, culturel, touristique, environnemental, technologique et autres;
- 3- La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise;
- 4- La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental;
- 5- L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou des organismes du gouvernement, et le cas échéant, d'autres partenaires;
- 6- Le soutien au développement rural;
- 7- Le soutien au développement agricole et agroalimentaire;
- 8- La promotion de la région.

Pour chacune des priorités identifiées, ce qui suit présente les réalisations pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

2.1 La réalisation de mandats relatifs à la planification de l'aménagement et du développement du territoire

Pour la période visée, le service d'aménagement et environnement a travaillé sur plusieurs dossiers. Voici une synthèse des principaux sujets travaillés :

- Ajustement de la plateforme web pour l'émission des permis d'abattage d'arbres en fonction du nouveau règlement régional numéro 20-560;
- Rédaction du plan régional sur les milieux naturels (PRMN) en collaboration avec le conseil régional en environnement de la Montérégie;
- Réalisation une séance d'information avec les municipalités (maires, conseillers et directeurs généraux), MRC voisines, organismes de bassins versants, organisme œuvrant sur le territoire en matière d'aménagement et d'environnement pour présenter le portrait et le diagnostic du PRMN;
- Participation à de multiples rencontres avec divers organismes (organisme de bassins versants et organismes œuvrant sur le territoire) et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques dans le cadre de l'élaboration du PRMN;
- Formation d'un comité pour effectuer une réflexion pour la modification de deux affectations sur le territoire de la ville de Saint-Pie:
- Rédaction d'un programme d'octroi de subvention pour la mise en place d'action pour l'amélioration des milieux naturels et des milieux de vie:
- Démarches pour une révision du plan de développement de la zone agricole;
- Démarches pour mettre à jour la vision stratégique de la MRC;
- Démarches pour la réalisation d'un plan directeur du réseau de transport actif sur le territoire;
- Reprise des discussions pour la récupération de l'emprise ferroviaire Farnham Saint-Hyacinthe pour en faire une piste cyclable.

En matière de patrimoine

Depuis le début de l'année 2021, le département du patrimoine fait désormais partie du département de l'aménagement du territoire, permettant ainsi une meilleure approche intégrée en matière de planification et de gestion du patrimoine, s'inscrivant dans la mouvance du gouvernement du Québec rapprochant ces deux disciplines.

La MRC mise sur la connaissance, la conservation, la mise en valeur et la diffusion de son patrimoine, sous toutes ses formes, comme levier de développement pour les communautés de son territoire. Ses orientations et ses actions en matière de patrimoine favorisent, entre autres, le développement du sentiment d'appartenance de sa population envers le territoire, la création des milieux de vie intéressants et de qualité pour ses citoyens, l'amélioration de l'attractivité du territoire pour les visiteurs et de futurs résidents, et le rayonnement de son histoire et de son identité culturelle sur l'ensemble de la région et bien au-delà de ses limites administratives.

La MRC possède plusieurs outils et ressources qui lui permettent d'atteindre ses objectifs en matière de patrimoine. Certains d'entre eux nécessitent un suivi en continu par des actions en lien avec ses documents d'orientations, ses ententes de financement, ou encore par la nature des outils offerts aux citoyens, aux municipalités et aux organismes.

De plus, la MRC travaille annuellement à l'élaboration de nombreux projets ponctuels dans toutes les sphères patrimoniales. Malgré la pandémie, l'année 2021 ne fait pas exception à la règle.

Actions continues:

- Suivi de la *Politique du patrimoine* et de son plan d'action afin d'assurer la réalisation de projets cohérents avec les orientations politiques de la MRC;
- Suivi et renouvellement d'*Entente de développement culturel* avec le ministre de la Culture et des Communications permettant de financer pour environ 50 000 \$ en projets culturels annuellement;
- Gestion d'un organisme consultatif, la Commission du patrimoine maskoutain, au service du conseil de la MRC et des conseils municipaux locaux en matière de patrimoine;
- Gestion d'un programme d'aide/conseil en restauration patrimoniale offerte gratuitement aux propriétaires pour les interventions sur les bâtiments anciens, ainsi qu'en milieux anciens;
- Soutient ponctuel aux citoyens, aux municipalités et aux organismes pour les interventions sur bâtiments anciens, ou en milieu sensible, ainsi que pour toutes actions visant le développement de la connaissance, la conservation, la mise en valeur et la diffusion en matière de patrimoine;

Actions ponctuelles:

- Collaboration à l'élaboration du *Plan régional sur les milieux naturels* de la MRC permettant, entre autres, d'établir des indicateurs en lien avec les éléments du diagnostic paysager pour la sélection et la priorisation des milieux naturels d'intérêt.
- Soutien aux municipalités dans le cadre de l'adoption du projet de loi 69 modifiant la *Loi sur le patrimoine culturel* et de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*
 - Explication des implications des nouveaux pouvoirs et responsabilités
 - Préparation pour la future réglementation

- Mesures transitoires en matière de démolition d'immeuble;
- Préparation pour l'élargissement de l'inventaire patrimonial aux bâtiments agricoles, en considération de la renommée et du positionnement de la région en matière d'agriculture au niveau provincial. Nécessité de développer une approche spécifique, adaptée à la réalité du territoire maskoutain;
- Demande de subvention afin de soutenir les interventions sur le patrimoine municipal et privé
 pour quatre municipalités participantes du territoire de la MRC, ainsi que la création de
 programmes de subvention au patrimoine privé spécifiques pour chacune de ces municipalités,
 dans le cadre du *Programme de soutien au milieu municipal pour le patrimoine immobilier* du
 gouvernement du Québec;
- Préparation, proposition de projets, négociations et finalisation d'une nouvelle *Entente de développement culturel* en partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications, pour les années 2022-2023, prévoyant la réalisation de 50 000 \$ de projets annuellement subventionnés à 50 % par ledit ministère.
- Élaboration, octroi de contrat, et réalisation de la première phase d'un projet d'étude de potentiel archéologique visant l'ensemble du territoire de la MRC des Maskoutains en collaboration avec le Bureau du Ndakina, du Grand Conseil de la Nation Waban-Aki dont le territoire ancestral englobe celui de la MRC;
- Réalisation d'un appel de projets en patrimoine, appel de candidatures, sélection et octroi des subventions, pour favoriser et supporter les initiatives locales en matière de patrimoine. Quatre projets ont été sélectionnés et devraient être complétés d'ici la fin 2022;
- Réalisation de deux nouveaux circuits historiques pour découvrir le territoire maskoutain en collaboration avec le centre d'histoire de Saint-Hyacinthe, un premier sur les personnages célèbres de notre territoire et un second sur l'éducation et les écoles. Ces circuits seront intégrés à l'outil *Découvertes maskoutaines*, pour la saison touristique 2022, permettant aux citoyens et aux visiteurs de découvrir les attraits de notre belle région. La MRC collabore avec Saint-Hyacinthe Technopole (section tourisme), afin d'augmenter la fréquentation des attraits et en faciliter l'accès en intégrant aussi les attraits touristiques;
- Élaboration du projet *Une MRC en images* qui vise à recueillir des photos anciennes de l'ensemble du territoire avec la collaboration des citoyens et d'organismes œuvrant dans le milieu culturel, centres d'histoire, musées, associations de collectionneur. Le projet vise surtout la création d'une plateforme de diffusion web permettant de rendre accessibles l'ensemble de ces photos avec des outils de recherche simples et intuitifs;
- Préparation du projet *Une MRC 17 histoires*, ayant pour objectif de créer de mini-expositions mobiles mettant en valeur l'histoire de chacune des municipalités de son territoire.

Soutien aux comités de bassin versant

Dans le cadre de sa compétence en matière de cours d'eau et tel qu'indiqué à titre de priorité d'action dans le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) et à la Politique de la biodiversité, la MRC met beaucoup d'efforts pour aider au développement, coordonner, promouvoir et participer aux activités des neuf comités de bassin versant de son territoire. Ces comités sont des organismes à but non lucratif légalement constitués, dont l'objectif principal est d'améliorer la qualité de l'eau et les écosystèmes associés sur leurs territoires respectifs.



Crédit photo : Charles Lussier - CLG AGFOF

Afin de soutenir ces comités, la MRC maintient deux postes d'agente de liaison. Elles assistent les comités de bassin versant pour leurs activités corporatives, tels que les convocations du conseil d'administration, les procès-verbaux, les demandes de subvention, etc. Également, elles coordonnent la réalisation de certains projets et offrent de l'assistance pour les activités sur le terrain.

Plusieurs réalisations ont été faites pendant la période ciblée, dont principalement :

- Le suivi et l'entretien d'une pépinière d'arbustes à utiliser en bordure des cours d'eau dans les bassins versants sur le territoire afin de solidifier les berges.
- L'amélioration de la qualité des bandes riveraines par la caractérisation, le piquetage, l'ensemencement fleuri, la mise en place d'un service d'ensemencement, l'aménagement et la plantation d'une bande riveraine de démonstration, etc.



Crédit photo : Les Studios François Larivière |



• L'amélioration de la biodiversité par la consolidation de corridors naturels, la plantation, les aménagements, la création d'habitats, l'installation de nichoirs pour les oiseaux en déclin et des pollinisateurs, réalisation l'inventaire faunique, l'entretien, etc.

• La sensibilisation par des activités réalisées avec le milieu scolaire, la rédaction d'articles et de capsules informatives, la tenue de kiosques, de conférences, des journées d'information, etc. en présentiel ou en ligne selon les recommandations de la santé publique en vigueur à la date de l'évènement.

La Maskoutaine en constante amélioration

La MRC poursuit son travail, afin de mettre à jour son réseau cyclable sur route. Les travaux ont pour objectif de se doter d'un réseau cyclable sécuritaire et adapté pour la population, et ce, en fonction du Plan directeur du développement des parcours cyclables. Les mandats en cours de réalisation sont :

- Améliorer l'expérience pour les parcours cyclables sur route en intégrant des solutions numériques;
- Revoir l'ensemble de la signalisation du réseau sur route et effectuer les améliorations nécessaires;
- Évaluer la possibilité de nouveaux circuits alternatifs pour La Maskoutaine;

- Analyser les possibilités et la faisabilité d'implanter des circuits en sites propres en réalisant un portrait diagnostic des opportunités actuelles et futures;
- Mener à terme le ou les projets permettant la mise en place de circuits en sites propres.



2.2 Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services dans différents domaines, dont social, culturel, touristique, environnemental, technologique et autres

En sécurité incendie et civile :

Dans le cadre du soutien en sécurité incendie et civile, plusieurs actions sont réalisées ou en cours d'élaboration, dont :

- Mise à jour du Schéma régional de couverture de risques en sécurité incendie à la suite de plusieurs consultations. Celui-ci sera adopté par le conseil de la MRC en janvier 2022;
- Mise en place d'un plan régional en sécurité civile. La MRC est toujours en attente de certaines précisions et des orientations gouvernementales afin d'entreprendre les démarches. Certains aspects sont toutefois en évaluation et en préparation. Les aspects actuellement analysés sont inspirés d'une présentation faite par le ministère de la Sécurité publique :
 - ✓ Rédiger un bottin des ressources régionales;
 - ✓ Offrir aux municipalités, en cas de sinistre, l'utilisation des locaux de la MRC pour tenir un centre de coordination de mesures d'urgence, à confirmer lors de l'adoption du plan régional en sécurité civile régionale;
- Offre du Programme de services d'urgence en milieu isolé (SUMI) duquel une aide financière est versée par le ministère de la Sécurité publique pour procéder à l'acquisition d'équipements spécialisés. Toutes les municipalités du territoire participent à cette mesure;
- Acquisition par la MRC et par les municipalités d'appareils de télécommunication possédant les technologies analogiques et numériques. À la suite de l'analyse du système de télécommunication utilisé par voie analogique, le conseil de la MRC a procédé aux changements des équipements ayant les deux technologies dans le but de planifier l'étalement des frais liés à la migration et également de s'assurer, avant de passer au réseau numérique, d'une fiabilité et d'une efficacité assurant une communication optimale pour les services d'urgences (moratoire en 2023);
- Mise en place d'un réseau régional de pagette. En considérant l'importance de pouvoir rejoindre les pompiers en cas d'urgence et dû au fait que les compagnies de téléphonie privée ne désirent plus offrir le service, la MRC a approuvé la mise en place de ce service visant à être une redondance au service cellulaire. Ce réseau pagette, dont l'étude, l'analyse et l'approbation ont été faites, sera disponible à tous les services incendie du territoire dès l'été 2022;
- Cartographier et distribuer aux services incendie le réseau régional de télécommunication par émetteur des ondes par répéteur d'émission sur le réseau des ondes d'urgence en incendie. Ces cartes seront évolutives par un travail d'amélioration pour permettre une communication plus efficace entre les services d'urgence, particulièrement en situation d'entraide;
- Une évaluation a été effectuée sur la possibilité d'offrir une ressource aux services incendies pour une aide administrative afin de limiter les activités cléricales des directeurs incendie. Celle-ci n'a cependant pas été concluante.

En prévention incendie :

La MRC offre le service de prévention incendie par l'embauche des ressources nécessaires pour sa mise en œuvre. Ce partage de service est fait avec 10 municipalités, ainsi qu'avec une Régie incendie qui dessert la municipalité de Saint-Louis.

Son rôle est principalement d'assurer la mise en œuvre du Schéma incendie par les services suivants :

- Enquête et analyse des incidents, à l'exception des recherches des causes et des circonstances d'incendie, mais incluant les rapports afférents;
- Application de la réglementation municipale et son analyse;
- Application du programme de vérification des risques faibles;
- Inspection des risques plus élevés;
- Sensibilisation du public.

Protéger nos rives durablement :

En 2021, La MRC des Maskoutains a mis en place le Service régional d'accompagnement et d'inspection des bandes riveraines, afin de veiller à l'application des dispositions relatives à la protection des rives et contribuer à la sauvegarde des cours d'eau du territoire. Le service est offert dans 15 municipalités. L'entente intermunicipale a été mise en place à la fin de l'année 2020.

Lors de cette première année de service, l'inspecteur des rives a parcouru près de 500 km de rives. Les résultats préliminaires donnent une très bonne idée du défi qu'attend la MRC en matière de respect de la bande riveraine en zone de culture : il existe 59 % de non-conformité et 41 % de conformité. De plus, un conseiller en aménagement des rives offre un service-conseil aux propriétaires riverains qui désirent se faire accompagner dans leur démarche pour rendre leurs rives conformes. Le service rencontre un grand succès notamment en ce qui concerne le volet terrain.

Associé au service, une campagne de communication a permis d'informer adéquatement les propriétaires riverains de la MRC. Ainsi, un dépliant a été publié, une nouvelle page dédiée sur le site web de la MRC a vu le jour et des articles mensuels ont été relayés par les municipalités. Enfin, un lancement officiel du service a eu lieu ainsi que quelques rencontres pratiques de délimitation de la ligne des hautes eaux (limite du littoral) avec des producteurs agricoles.





En ingénierie:

La MRC offre le service d'ingénierie par l'embauche des ressources nécessaires pour sa mise en œuvre, dont un ingénieur, un candidat à la profession d'ingénieur, ainsi que deux techniciens en génie civil selon les besoins. Ce partage de service est fait avec 14 municipalités.

Le rôle de ce service est principalement de fournir aux municipalités participantes le service d'ingénierie et d'expertise technique et conseil dans le domaine du génie civil.

En services juridiques:

La MRC offre le service-conseil au niveau juridique, par l'embauche des ressources nécessaires pour sa mise en œuvre, dont une avocate, ainsi qu'un technicien juridique selon les besoins. Ce partage de service est fait avec 11 municipalités.

Le rôle de ce service est principalement de fournir aux municipalités participantes un service-conseil en matière juridique et légale, dont des vérifications ou production de lettres légales, d'appels d'offres, de documents divers, des conseils ou documents en gestion d'employé ou de travaux pour la municipalité, d'avis légal, etc. Cependant, il exclut le service-conseil lors de conflit entre élus ou entre les élus et les fonctionnaires, et le personnel du service ne plaide pas de cause au tribunal, quelle qu'elle soit.

En technologie Internet:

La MRC a financé une étude à titre de projet structurant pour faire le constat de la desserte Internet sur le territoire. Cette étude faite par Réseau Internet Maskoutain (RIM) constate que malgré les services offerts par des fournisseurs privés et l'implantation de la technologie LTE par Réseau Internet Maskoutain, il reste que plus de 5 000 foyers n'ont pas accès à Internet haute vitesse.

RIM agit en collaboration avec la compagnie Cooptel qui a accepté de s'impliquer pour la mise en place de la fibre optique haute vitesse sur le territoire. Cooptel a commencé l'implantation de fibres optiques dans certaines municipalités. La coopérative a obtenu une légère part de subvention du gouvernement du Québec. Malheureusement, l'analyse pour l'attribution de ces subventions est traitée par hexagone territorial, ce qui fait en sorte que si une partie de l'hexagone est desservie, cette partie de territoire est non admissible à la subvention. Cette méthode d'analyse laisse des zones orphelines non-desservies et pour lesquelles des citoyens et des entreprises en sont pénalisés.

La MRC a accepté d'accorder une part de financement à Cooptel pour le déploiement de la fibre optique dans les zones orphelines de son territoire.

La MRC connaît et est préoccupée par les besoins des citoyens et des entreprises sur son territoire, puisqu'avoir Internet haute vitesse à la maison est essentiel et nécessaire, que ce soit pour les agriculteurs, les entreprises, les travailleurs autonomes, les étudiants, etc. D'autant plus, qu'il y a une priorité d'agir rapidement avec la situation actuelle de la pandémie où la majorité des gens doivent travailler et étudier à partir de leur foyer.



2.3 La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise

Saint-Hyacinthe Technopole est l'entité du développement économique sur le territoire de la MRC des Maskoutains. Elle a pour mandat d'y attirer de nouvelles entreprises, qu'elles soient industrielles ou commerciales. L'organisation met de l'avant la région maskoutaine auprès d'investisseurs potentiels, appuie les entreprises déjà implantées sur son territoire dans leurs projets de développement et aide les entrepreneurs à travers différents services tels que le montage financier ou encore l'accompagnement dans les différentes étapes liées à ces projets.

Voici quelques-unes des actions réalisées relativement à ces priorités :

- Offrir des services-conseils et de l'accompagnement auprès de plus de 600 clients;
- Animer quatre rencontres de la Table des partenaires gouvernementaux, afin d'établir une veille sur les différents programmes d'aide disponibles et échanger sur les besoins des entreprises;
- Offrir des rencontres des Réseaux express en entreprise avec les partenaires gouvernementaux;
- Offrir à plus de 24 entreprises l'aide d'accompagnement pour compléter la mise en place d'un plan d'affaires ou d'une demande de financement auprès des institutions financières;
- Tenir une rencontre du Comité d'investissement commun (CIC) et accompagner 6 entreprises du portefeuille FLI-FLS. Faire l'analyse de six demandes dont un montant global de 220 000 \$ en financement pour ces entreprises a été consenti, pour un total de 2 420 000 \$ en investissement;
- Offrir le programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises déployé par le gouvernement du Québec. Plus de 92 demandes d'informations et de financement ont été reçues. Un montant de 2 120 261 \$ a été accordé à 50 entreprises sur le territoire;
- Administrer la Politique d'investissement FLI-FLS, la Politique de soutien aux entreprises et les mesures associées telles que :
 - ✓ Mesure d'aide au démarrage d'entreprise (MADE) : Autoriser 25 000 \$ en subvention pour le démarrage de quatre nouvelles entreprises, soit Agro-Arbo, Le Rassemblement de cartes inc., Frolamine inc. et Jujubes & chocolats inc.
 - ✓ Mesure d'aide au développement des entreprises d'économie sociale (MADEES) : Autoriser 26 240 \$ en subvention pour le développement de deux entreprises d'économie sociale existantes, soit le Club de chasse et pêche Maska inc. et la Fondation en horticulture de l'Institut technologique agroalimentaire du Québec (ITAQ), ainsi que participer au projet de Bourses d'initiatives en entrepreneuriat collectif du Pôle de l'économie sociale de la Montérégie-Est;

• Offrir le service de mentorat aux entrepreneurs de la région comprenant 15 mentors et 14 personnes mentorées au 31 décembre 2021.

La promotion est faite via la Page Facebook de Saint-Hyacinthe Technopole, directement auprès d'entrepreneurs qui bénéficient des services de Saint-Hyacinthe Technopole, par des envois courriels aux nouveaux entrepreneurs, lors de présentations aux cohortes de Lancement d'entreprise de l'EPSH, lors des visites industrielles et en collaboration avec les différents partenaires socioéconomiques.

La MRC, par une entente avec la Chambre de commerce de la grande région de Saint-Hyacinthe, offre le mentorat gratuitement pour la première année aux nouveaux mentorés membres de la Chambre.

Participation à 3 rencontres de conseil régional en mode virtuel, 4 rencontres des responsables du mentorat et 3 formations dans le cadre du programme mentorat. Nous avons organisé également 4 rencontres des mentors pour notre service de mentorat local durant l'année 2021.

- Présenter l'offre de service de Saint-Hyacinthe Technopole, une fois en virtuel et trois fois en présentiel aux cohortes de Lancement d'entreprise. Au total, ces présentations auront rejoint une soixantaine d'étudiants du cours de Lancement d'entreprise à l'EPSH.
- Rencontrer des personnes désirant démarrer une entreprise pour offrir des services de consultation et d'orientation;
- Coordonner l'inscription aux formations pour les entreprises pour les cours d'anglais et d'espagnol en lien avec l'entente avec Synor;
- Effectuer la recherche de financement, offrir des services-conseils, préparer les prévisions financières pour plusieurs projets et aider à la rédaction de plans d'affaires et d'études de faisabilité;
- Accompagner une dizaine d'entreprises d'économie sociale et de promoteurs de projets d'entrepreneuriat collectif dans leur développement;
- Gérer la mesure Soutien au travail autonome, dont 20 travailleurs autonomes ont été accompagnés. En 2021, ce sont 15 entrepreneurs qui ont été accepté lors de leur dépôt du résumé de projet. Nous comptons 12 personnes qui ont lancé leur entreprise et qui ont été accepté à la suite du dépôt de leur plan d'affaires. Ce service bénéficie d'une contribution financière d'Emploi-Québec;
- Planifier et organiser la 24^e édition du concours OSEntreprendre pour le territoire de la MRC des Maskoutains. Ce concours récompense les nouvelles entreprises du territoire dans la catégorie Création d'entreprise, les entreprises déjà établies qui ont participé au concours par le passé dans la catégorie Réussite inc. ainsi que les entreprises ayant des fournisseurs majoritairement locaux dans la catégorie Faire affaire ensemble. La tenue du jury et de la remise des prix aura lieu en 2022.

2.4 La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental

La MRC a travaillé à la préparation de projets structurants ainsi qu'à la création ou la mise en place d'outils ou de projets pour l'amélioration des milieux de vie, dont notamment :

- Investir annuellement pour des projets structurants sur le territoire, dont le soutien aux comités de bassin versant;
- Travailler en collaboration avec la Commission permanente de la famille et le comité de développement social en lien avec la Politique de la famille et de développement social et la mise en place de leurs plans d'action, et maintenir la mobilisation du milieu;
- Appuyer plusieurs initiatives d'organismes du milieu qui se sont déplacés dans les municipalités rurales pour donner des conférences, de l'information et des services et ainsi permettre aux citoyens d'être mieux informés et d'avoir accès à des services de proximité, ces actions bonifient l'offre de service aux citoyens de la MRC.



- Organiser le projet de prévention de la criminalité pour les aînés, soutenu financièrement par le Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité du ministère de la Sécurité publique (MSP) et la MRC des Maskoutains. Ce service est desservi par le biais d'une entente avec le Centre d'Intervention-Jeunesse des Maskoutains (CIJM), organisme reconnu du milieu pour offrir ce type de services spécialisés par le biais d'une intervenante dédiée.
 - L'objectif est d'améliorer et de renforcer la sécurité et de permettre aux communautés de développer et mettre en place des actions préventives adaptées aux problèmes de criminalité chez les aînés, quel que soit le type de problématiques, violence physique, psychologique et sexuelle, maltraitance, isolement, soutien aux manques pour les problématiques de base, alcoolisme et drogue, analphabétisme, fraudes et abus, etc.
- Collaborer en intervention entre les organismes pour les aînés dans le cadre du projet RADAR (Réseau actif de dépistage des aînés à risque). Un comité clinique, dont fait partie la MRC, s'assure que les personnes impliquées travaillent en complémentarité dans le respect des limites de chacun. RADAR permet de tisser un filet de sécurité autour des personnes détectées. Des formations sont données pour mettre en place des personnes radar dans la communauté.

• Produire, imprimer et diffuser la mise à jour du Guide d'information pour les aînés.

La MRC a depuis plusieurs années, mis en place sa Politique régionale pour les aînés (MADA), dont la diffusion d'information et de référence est l'un des objectifs du plan d'action. La MRC met à jour et réédite ce Guide tous les deux ans.

Ce guide contient toutes les références relatives aux aînés, et ce, pour les services et organismes de tous types. Il est facile d'utilisation et l'on s'y retrouve rapidement selon les catégories, adapté pour une lecture pratique pour les aînés.



Maskoutains follo

• La MRC effectue la coordination du dossier de la lutte à la pauvreté et d'exclusion sociale sur son territoire en collaboration avec le comité de l'Alliance solidarité.



Crédit photo : Les Studios François Larivière | MRC des Maskoutains

Ce comité est constitué d'un représentant de la MRC, du Centre de santé et de la Corporation de développement communautaire, accompagné de l'agent de développement de la MRC, qui s'occupe des contacts avec les promoteurs, de la préparation des dossiers d'appel de projets et des différents suivis.

Au moins une fois par année, jusqu'à concurrence de l'octroi de l'enveloppe consentie, la MRC ouvre un appel de projet pour les organismes qui souhaitent obtenir une subvention pour mettre en place des projets ou des services dans le cadre de la lutte à la pauvreté et d'exclusion sociale, selon les critères et le plan d'action établi.

2.5 L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou des organismes du gouvernement, et le cas échéant, d'autres partenaires

• Le service L'ARTERRE est offert par La MRC des Maskoutains, la MRC de Pierre-De Saurel, la MRC des Jardins-de-Napierville et nouvellement la MRC de La Haute-Yamaska et la MRC du Haut-Saint-Laurent. Cette entente offre un service de maillage, d'accompagnement et de jumelage entre aspirants-agriculteurs et propriétaires agricoles ou fonciers non apparentés dont une partie du financement est faite par une contribution du FRR-1.



Extrait vidéo de la MRC pour L'ARTERRE

- La MRC participe à une entente sectorielle de partenariat territorial en lien avec la collectivité de la Montérégie avec le CALQ, le MAMH, la TCRM et les MRC pour définir le rôle et les modalités de la participation des parties, notamment quant à la mise en commun de ressources financières et techniques pour bonifier la reconduction du Programme de partenariat territorial du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) relativement aux arts et à la culture.
- Le circuit gourmand est un service offert par une entente entre Expansion PME, le Garde-manger du Québec Montérégie et les MRC.

Ce partenariat est mis en place pour faire connaître et promouvoir la diversité agroalimentaire, faire le développement de Circuits gourmands et mettre en commun les ressources pour augmenter le sentiment d'appartenance et le rayonnement régional.

Les boîtes « Virées gourmandes de la Montérégie » contiennent un agencement de produits locaux. La commande et le paiement s'exécutent par une plateforme sécurisée et la cueillette s'effectue sur notre territoire à la microbrasserie Brasseurs du monde. Ces boîtes qui ont connu un succès phénoménal dans la grande région de Saint-Hyacinthe, sont une bonne façon pour les foodies de démontrer une fierté et un soutien aux producteurs et transformateurs locaux en plus de découvrir et redécouvrir de nouveaux produits, dans le confort de leur domicile.



- L'entente bioalimentaire est mise en place par la collaboration des signataires, soit le MAPAQ, le MAMH, les MRC de la Montérégie ou leur représentant économique, le CISSS, l'Association touristique de la Montérégie et l'UPA de la Montérégie. L'objectif est de soutenir la réalisation d'une planification stratégique régionale et sa mise en œuvre en concordance avec les priorités régionales de développement du secteur bioalimentaire de la Montérégie.
- L'entente de développement de l'économie sociale en Montérégie regroupe les MRC de la Montérégie, la Table de concertation régionale de la Montérégie, le développement économique de l'agglomération de Longueuil, le Pôle d'économie sociale de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent et le Pôle de l'entrepreneuriat collectif de l'est de la Montérégie. L'objectif de cette entente vise à soutenir l'émergence et le développement des entreprises et projets d'économie sociale en Montérégie.
- L'entente de développement pour la concertation en Montérégie réunit le MAMH, les MRC de la Montérégie, l'agglomération de Longueuil et la Table de concertation régionale de la Montérégie. Cette entente vise à mettre sur pied une démarche et des activités de concertation régionale pour soutenir la mise en œuvre des priorités régionales de développement.

2.6 Le soutien au développement rural

Le développement rural occupe une place significative au sein de la MRC. Au cours de la période visée, plusieurs actions ont été réalisées :

- Faire la gestion du Fonds de développement rural (FDR) :
 - ✓ Soutenir et accompagner les municipalités de façon continue, ainsi qu'une vingtaine d'organismes dans la réalisation de projets;
 - ✓ Administrer la Politique du FDR;
 - ✓ Affecter la somme de 333 913 \$ au FDR pour le financement de 19 projets.
- Gérer la 8^e édition des Matinées gourmandes. La situation de la pandémie a eu un impact considérable sur la tenue des Matinées gourmandes dans la MRC, ce qui a mené à l'élaboration et la mise en place d'une plateforme en ligne transactionnelle.



En ayant différents points de chute dans la MRC des Maskoutains, l'équipe a coordonné les achats du consommateur et la cueillette des commandes sur les lieux identifiés, soit à Saint-Jude, à Sainte-Hélène-de-Bagot, à Saint-Louis et au 1555 Marché public de Saint-Hyacinthe.

• Pour faire suite à l'édition estivale des Matinées gourmandes, une deuxième édition des Matinées gourmandes de Noël a été mise en place.

Cette édition comportait deux possibilités, soit un marché en ligne via la boutique virtuelle des Matinées gourmandes et un marché physique tenu à la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot.

Les producteurs et transformateurs du territoire avaient donc la possibilité de tenir un kiosque au marché physique, incluant aussi la participation en ligne ou de choisir l'option d'offrir leur produit uniquement au marché en ligne.



2.7 Le soutien au développement agricole et agroalimentaire



Pour la MRC, le développement agricole et agroalimentaire est au cœur de ses préoccupations étant donné sa renommée à titre de capitale agricole du Québec.

La MRC a élaboré une Vision stratégique de développement culturel, économique, environnemental et social. Cette démarche a généré un énoncé de vision, soit:

« Être le pôle de développement agricole et agroalimentaire par excellence au Québec et un territoire et un milieu de vie dynamique et attirant, profitant pleinement de ce développement ».

Cette année, plusieurs projets ont été mis de l'avant, tel que :

- Table des partenaires en lien avec les événements agroalimentaires de la région
 - Initier une table des partenaires en lien avec les événements agroalimentaires de la région. Ce comité se veut un espace de mobilisation et de collaboration des acteurs en faveur de la mise en place d'événements agroalimentaires pour la région. Ce comité a pour objectif d'identifier et se doter collectivement d'outils et de stratégies permettant de déployer des événements agroalimentaires sur tout le territoire de la MRC des Maskoutains, adaptés à la réalité de chacun. Ainsi on vise à développer une vision commune de développement. Aussi, ce dernier en étroitement lié au le plan de développement touristique 2021-2025 de Saint-Hyacinthe Technopole, ce comité a commencé ses travaux l'automne dernier afin de concerter et structurer l'offre en événement agroalimentaire / agrotouristique pour l'année 2022. Les actions qui ont été réalisées sont : inviter les producteurs / transformateurs accessibles au public à proposer des journées ou weekends thématiques, réaliser et diffuser un calendrier des événements à thématique agroalimentaire, créer un formulaire unique afin que les producteurs / transformateurs puissent manifester leur intérêt à participer à l'un ou l'autre des événements. Les organismes représentés au sein du comité sont : la ville de Saint-Hyacinthe, la MRC des Maskoutains, la SDC Centre-ville, UPA Montérégie et la Société d'agriculture de Saint-Hyacinthe.
- Le Marché de Noël de Saint-Hyacinthe
 - ✓ Aider au recrutement des producteurs et transformateurs de la région et collaborer à la mise en œuvre du Marché de Noël. Plus de 3 200 visiteurs se sont donné rendez-vous en 2021 pour découvrir les produits gourmands des 30 producteurs, transformateurs et marchands de la grande région qui étaient présents. Saint-Hyacinthe Technopole est fier d'avoir participé à cette réussite conjointement avec la Ville de Saint-Hyacinthe, la Chambre de commerce de la grande région de Saint-Hyacinthe, la MRC des Maskoutains et la SDC centre-ville Saint-Hyacinthe.



Crédit photo : Patrick Roger, photographe | MRC des Maskoutains ©

- Notre campagne, un milieu de vie à partager
 - ✓ Le soutien à la campagne de sensibilisation pour une cohabitation harmonieuse de la zone agricole en Montérégie « Notre campagne, un milieu de vie à partager ». Cette campagne aborde différents sujets. Les thématiques de la santé des sols, des odeurs, du partage de la route et du bruit ont ainsi été démystifiées. Entre autres, l'été dernier, des activités d'animation ont été effectuées dans les camps de jour de la grande région de Saint-Hyacinthe.

Les partenaires dressent un bilan positif de ce projet rassembleur visant à favoriser le vivre ensemble et le dialogue entre les producteurs agricoles et les résidents de la zone agricole en Montérégie. Le déploiement de la campagne de sensibilisation « Notre campagne, un milieu de vie à partager » a débuté en février 2020 et aura permis de déboulonner certaines croyances, d'atténuer les contrariétés et d'aborder les enjeux et réalités liés au monde agricole.



- Récupération des plastiques agricoles
 - ✓ Depuis décembre 2018, un service de récupération des plastiques agricoles est rendu possible sur le territoire. Ce projet permet de sensibiliser et de mettre en action les producteurs dans une démarche de développement durable, de gérer le gisement de plastiques agricoles, la quantification de diverses matières, dont les pellicules, les sacs d'ensilage, les bâches, les filets et les cordes et de mettre en place l'organisation d'une collecte. Les résultats de cette année sont :

Site	Quantités en kg				
Site	Année 2021	Total 2021	Total 2020	Total 2019	
Comax	36 730		60 625	40 000	
Sainte-Hélène	17 050	68 860			
Inotrac Saint-Hyacinthe	11 380				
*inclut 3 700 kg chez Bovitec					

• Poursuivre le projet L'ARTERRE pour les MRC des Maskoutains, la MRC de Pierre-De Saurel, la MRC des Jardins-de-Napierville et nouvellement la MRC de La Haute-Yamaska et la MRC du Haut-Saint-Laurent. L'ARTERRE offre un service de maillage axé sur l'accompagnement et le jumelage entre aspirants-agriculteurs et propriétaires agricoles ou fonciers non apparentés.



Crédit photo : Roger Lafrance / MOBILES

Ce projet a généré d'importantes retombées économiques directes et indirectes et ainsi atteindre les cibles spécifiques par le démarrage de cinq nouvelles entreprises agricoles et l'établissement de nouvelles familles depuis la mise en place du service en avril 2019.

Ce projet reçoit une aide financière du Fonds Région et Ruralité - volet 1 (FRR-1). Les services offerts sont :

- ✓ Faciliter l'accès à la terre pour la relève afin de maintenir le dynamisme agricole de nos régions qui contribue à la vitalité et à l'occupation des territoires;
- ✓ Accompagner les producteurs ayant divers types de productions lors de leurs démarches d'établissement, de transfert d'entreprises, de partenariat, d'achat ou de location d'actifs;
- ✓ Développer des liens privilégiés avec les conseillers et les intervenants du milieu et faire du référencement vers ceux-ci lorsque nécessaire;
- ✓ Soutenir les deux parties tout au long du processus de maillage et offrir un suivi après le jumelage en s'assurant que la relève puisse obtenir tous les services dont ils ont besoin et ainsi permettre la pérennité de leur projet agricole.

• Bourse agricole 2021

Dans le cadre de la Bourse agricole de la grande région de Saint-Hyacinthe, 13 candidatures ont été analysées et deux bourses de 10 000 \$ chacune destinée à des entrepreneurs ont été versées grâce à la contribution de partenaires financiers du milieu.

L'ensemble des activités liées au secteur agroalimentaire constitue la base du développement économique de la MRC. Les bourses agricoles offrent une belle visibilité aux jeunes et à leur entreprise et elles deviennent un levier économique contribuant à la réalisation de leur projet.

L'établissement, la mise en œuvre et la réalisation de la campagne de financement de la Bourse agricole, on encore permis cette année d'amasser plus de 20 000 \$ en dons et en commandites dans la communauté. Il est a noté que cette Bourse est l'une des plus généreuses au Québec dans ce domaine.

Treize bourses de formation d'une valeur totale de 2 600 \$ ont aussi été octroyées grâce à la contribution du Réseau Agriconseil.





Crédit photos: Les Studios François Larivière | MRC des Maskoutains ©

• La MRC a également financé un projet du Comité des citoyens et citoyennes pour la protection de l'environnement maskoutain (CCCPEM) pour le projet Les Maskoutains vers la biodiversité fruitière.



Le projet se résume en un partenariat avec les municipalités qui offre des espaces extérieurs afin que le CCCPEM sème et cultive des plantes et arbustes et arbres fruitiers, dont les récoltes sont attribuées aux citoyens de la municipalité.

Ce projet a été octroyé à partir des projets structurants, mais est en lien direct avec le soutien au développement agricole et agroalimentaire.

2.8 La promotion de la région

La MRC fait la promotion de la région et de ses activités en utilisant différents outils de communication. Elle collabore avec de nombreux partenaires du milieu afin de diffuser l'information, la faire circuler et rejoindre ainsi le plus de gens possible. Parmi nos objectifs : favoriser l'essor d'un sentiment d'appartenance à la grande région de Saint-Hyacinthe, soit les 17 municipalités du territoire.

Les principaux outils de communication de la MRC sont : les bulletins *Le Régional*; *La MRC*, *amie des aînés* et *L'ARTERRE*, ainsi que plusieurs chroniques : *La MRC vous informe*, publiées dans le journal Le Clairon ou envoyées à nos municipalités, ainsi que *Conseils de prévention*, produites par le service régional de prévention incendie.

Nos deux infolettres: La *MRC vous informe*, envoyée une fois par mois à nos abonnés, ainsi que, *La MRC, amie des aînés*, diffusée trois fois l'an et qui s'adresse plus spécifiquement aux aînés et aux organismes qui les soutiennent.



Le Régional: susciter l'intérêt de la population pour les réalisations et activités de la MRC et fournir l'information liée à ses mandats.

Cible : citoyens. 2 numéros par an.



La MRC, amie des aînés :

fournir aux aînés et aux organismes de l'information sur les services, qui s'adressent à eux, sur des sujets d'actualité et des références utiles.

Cible: aînés, intervenants et organismes. 3 numéros par an.



Conseils de prévention: informer des bonnes habitudes à adopter pour diminuer les risques d'incendie.

Cible : citoyens. 6 chroniques par an.



La MRC vous informe: susciter l'intérêt de la population pour les réalisations et activités de la MRC et fournir des informations liées aux mandats de la MRC.

Cible : citoyens.
12 parutions par an



La mise en place du Service régional d'accompagnement et d'inspection des bandes riveraines a entraîné la production d'un dépliant.

Cible : citoyens riverains et population en zone verte de 15 municipalités du territoire.



Maskoutains deteran

Le Guide d'information pour les aînés a été mis à jour et lancé en janvier 2022.

Cible : personnes âgées de 65 ans et plus qui veulent un répertoire des organismes pouvant les aider ou leur offrir des services.



Cinq capsules vidéos ont été produites dans le cadre de la démarche d'élaboration du Plan régional sur les milieux naturels (PRMN).

Cible : citoyens et citoyennes pour les inciter à prendre part à la consultation publique et leur faire découvrir les richesses de notre territoire.



Production d'une capsule vidéo lors des remises du Prix Distinction-Famille.

Cible : citoyens et citoyennes pour faire connaître et mettre en valeur les lauréats.



Productions de 5 capsules vidéos lors des remises des prix du Défi OSEntreprendre.

Cible : entrepreneurs et commerçants pour faire connaître en mettre en valeur les lauréats.

La MRC a également utilisé d'autres moyens de communication, dont notamment :

- Trois pages Facebook : MRC des Maskoutains, Comités de bassin versant maskoutains et Les Matinées gourmandes.
- Diffuser 56 communiqués de presse. Quelques exemples de sujets abordés : nouveau service de protection et d'inspection des bandes riveraines, consultation publique du Plan régional des milieux naturels, celle du Fonds régions et ruralité, volet 3, les prix Distinction-Famille, la prévention des incendies, etc.;
- Campagne de promotion des saines habitudes de vie sur notre page Facebook avec plus de publications en avril (mois Défi TOUGO).

Également, quelques publicités ont permis de faire connaître nos services ou activités. Voici quelques exemples :

PROJET IMAGES



L'ARTERRE



LES MATINÉES GOURMANDES



SIGNATURE INNOVATION



- Prise de parole lors d'évènements organisés par la MRC ou par des partenaires par le préfet et d'autres élus de la MRC des Maskoutains;
- Organiser des évènements et des activités de la MRC aura également permis de faire la promotion de la région, soit :
 - ✓ les Matinées gourmandes pendant l'été et pour l'édition de Noël;
 - ✓ tirage des Virées gourmandes : promotion des produits du terroir;
 - ✓ la remise des récipiendaires de bourses agricoles en décembre.





Crédit photo : François Larivière | MRC des Maskoutains ©

3. BILAN FINANCIER DU FONDS RÉGION ET RURALITÉ – VOLET 2 (FRR-2) 2021

Le bilan financier indique les sommes engagées et les sommes versées pour la période visée par la présente reddition de comptes, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Priorités d'intervention du FRR-2		Projets 2021	Sommes engagées Année financière 2021	Sommes versées Année financière 2021
1	La réalisation de mandats relatifs à la planification de l'aménagement et du développement du territoire	- Service aménagement et patrimoine - Services techniques - Étude aéroport Saint- Hyacinthe	116 296 \$	108 666 \$
2	Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services dans différents domaines, dont social, culturel, touristique, environnemental, technologique et autres	- Animations scolaires O.B.V. Yamaska	1 000 \$	1 000 \$
		Soutien aux entreprises et à l'entrepreneuriat	208 399 \$	208 399 \$
3	La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise	MADE (prévu 30 000 \$ / an)	25 000 \$	19 000 \$
		MADEES (prévu 30 000 \$ / an)	26 240 \$	0 \$
4	La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental	- Centre de recherche infectiologie porcine et avicole FMVUM - Nouveau bâtiment UQROP - Piste cyclable rang Émileville, Saint-Pie - IMAGES (CIJM)	164 690 \$	62 500 \$
5	L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou des organismes du gouvernement, et le cas échéant, d'autres partenaires	- ARTERRE - Entente sectorielle dév. économie et main-d'oeuvre - Entente partenariat territorial CALQ	28 668 \$	28 668 \$
6	Soutien au développement rural - (annuellement 29 291 \$ prévu pour l'agent et 333 913 \$ prévu en aide financière FDR)		339 009 \$	182 768 \$
7	Le soutien au développement agricole et agroalimentaire	- Matinées gourmandes - Biodiversité fruitière (CCCPEM)	69 315 \$	47 125 \$
8	Promotion de la région	- Signature Innovation - Tourisme Saint- Hyacinthe Technopole	55 150 \$	29 950 \$
Sou	is-total	1 033 767 \$	688 076 \$	
Fra	is de gestion de l'entente	3 843 \$	3 843 \$	

Total	1 037 610 \$	691 919 \$
Aide financière octroyée 2021	1 265 638 \$	
Aide financière résiduelle 2020	324 890 \$	
Total – Aide financière 2021	1 590 528 \$	

La MRC des Maskoutains a versé une somme de 691 919 \$ pour la réalisation des priorités d'intervention pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 du Fonds Région et Ruralité (FRR-2). À cette somme, s'ajoute une somme versée de 117 006 \$ durant l'année 2021 pour des montants engagés en 2020.

Il est à noter que la MRC a reçu une aide financière de 1 265 638 \$ pour l'année 2021, et qu'un montant résiduel de 324 890 \$ provient de l'aide financière octroyée en 2020.

4. CONCLUSION

Ce rapport relate plusieurs actions réalisées dans un esprit de continuité, en regard des priorités d'intervention établies, mais aussi avec de nouvelles initiatives de développement qui s'inscrivent parfaitement dans les champs d'intervention qui relèvent des compétences de la MRC des Maskoutains.

Chaque engagement consenti à partir du FRR-2 fait l'objet d'une analyse, doit correspondre aux priorités d'intervention et doit être explicitement approuvé par le conseil de la MRC.

Le tableau budgétaire résume les sommes octroyées et engagées. Les montants consentis à partir de cette enveloppe permettent à la MRC et aux municipalités du territoire de s'assurer d'un maintien de plusieurs services, ainsi que d'un développement constant du territoire régional sous tous les aspects.

Il est également à souligner que plusieurs politiques de soutien et mesures d'aide sont disponibles pour assurer le développement du territoire relativement au FRR-2. Celles-ci sont accessibles en tout temps sur le site Internet de la MRC des Maskoutains, soit :

- Politique de soutien aux projets structurants;
- Politique du Fonds de développement rural;
- Politique de soutien aux entreprises, incluant deux mesures :
 - ✓ Mesure d'aide au développement des entreprises d'économie sociale (MADEES);
 - ✓ Mesure d'aide au démarrage d'entreprise (MADE).

De plus, ce rapport d'activité du Fonds Région et Ruralité – Volet 2 (FRR-2) de la MRC des Maskoutains, suite à son adoption par le conseil de la MRC des Maskoutains le 17 août 2022, est disponible sur le site Internet de la MRC des Maskoutains (www.mrcmaskoutains.qc.ca).

